

Agenda

Jeudi 23 octobre

Rencontre avec Claude Thélot : « outils du débat »

Vendredi 24 octobre

Conseil Supérieur de l'Éducation

Lundi 3 novembre

Rencontre avec les CEMEA

Jeudi 6 novembre

Rencontre avec le sénateur Richert, rapporteur du budget enseignement scolaire

Vendredi 7 novembre

Rencontre avec Alain Boissinot, Directeur de Cabinet

Samedi 8 novembre

Commission métier du BN

Lundi 10 novembre

EFN – UNSA-Education

Mercredi 12 novembre

Commission carrière : formation retraite
Commission laïcité

Jeudi 13 novembre

Commission nationale de contrôle
Conseil Supérieur de l'Éducation
Groupe de travail : formation « site académique »

Vendredi 14 novembre

Cellule juridique

Lundi 17 novembre

Bureau national

Mardi 18 et

mercredi 19 novembre

Conseil syndical national

Du 19 au 23 novembre

Salon de l'éducation

Vendredi 28 novembre

Forum formation continue à Reims

Bureau national des 23 et 24 septembre 2003

Le Bureau national du 24 septembre étant élargi aux secrétaires académiques, le secrétaire général fera un point politique le deuxième jour. La journée du 23 septembre est réservée aux travaux des commissions.

LE POINT POLITIQUE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Philippe Guittet fait le point sur les diverses rencontres auxquelles le SNPDEN a participé es qualité, tout au long de l'été, aussi bien au ministère qu'avec des instances politiques. Puis il fait une analyse politique de la situation, difficultés rencontrées au cours de l'été par le gouvernement. Rentrée : malgré quelques reculs et mesures, le gouvernement Raffarin poursuit son programme (retraite, décentralisation...).

Le secrétaire général reprend des points d'actualité au niveau éducation nationale :

- le projet du budget
- les assistants d'éducation (grande complexité)
- le débat sur l'école (le diagnostic partagé semble irréalisable), dans lequel le SNPDEN doit prendre toute sa place
- la laïcité : thème toujours très actuel et où le SNPDEN est écouté
- la vie syndicale

COMMISSION CARRIÈRE : PATRICK FALCONNIER

Le point sur les retraites : rappel est fait de la réunion d'une commission retraite le 12 novembre 2003 (présence souhaitée d'un actif et d'un retraité par académie). Les décrets ne sont toujours pas sortis. Michel Rougerie fait une analyse de la situation actuelle et rappelle divers aspects techniques (Direction n° 112). Il sera indispensable que du CSN de novembre sorte un texte d'orientation sur les retraites. Rappel sera fait pour que les académies nous envoient des contributions.

Classement des établissements : Patrick Falconnier fait une analyse du classement qui prendra effet à la rentrée 2004 en le comparant avec celui de 2001 (lire p. 16).

Avantages en nature : logement de fonction. P. Falconnier attire l'attention sur le danger qui résulte d'une nouvelle façon de calculer l'avantage en nature. Certaines académies semblent avoir décidé d'appliquer un système forfaitaire (reposant sur

un arrêté de décembre 2002), très défavorable et préjudiciable par rapport aux impôts. Consigne est donnée de refuser toute enquête concernant la composition (nombre de pièces) des logements de fonction et de saisir la DAF.

COMMISSION PÉDAGOGIE : HÉLÈNE RABATÉ

Les missions et les pratiques de l'école, notamment dans l'enseignement secondaire au regard des valeurs de la République : la méthode de travail sera la suivante pour le CSN, élaboration de courts textes rédigés par les membres de la commission : définition des missions, évaluation de l'accomplissement des missions (quels critères et indicateurs?), réussites et échecs du système éducatif (obstacles, éléments favorisant).

L'EPLÉ, la formation professionnelle, l'éducation et la formation tout au long de la vie : initiale en EPLE : comment et avec qui ? continue en EPLE : comment et avec qui ? et face au développement de l'apprentissage ?

La commission pédagogie attend elle aussi des contributions des académies.

COMMISSION MÉTIER : MICHEL RICHARD

Le point sur le livre blanc : la synthèse est en cours ; des témoignages du terrain seront demandés par le biais des SA, pour illustrer les données.

L'ARTT : notre ARTT semble au point mort depuis la dernière audience avec M^{me} Moraux (direction de l'encadrement). Une autre audience est demandée et prévue. L'idée d'un CET est toujours d'actualité.

Décentralisation : la loi organique est sortie. Des négociations avec les fédérations ont eu lieu. Deux articles, notamment, nous concernent directement :

- article 58 : transfert de la carte scolaire aux présidents des conseils généraux avec droit de regard des préfets ;
- article 59 : transfert des TOS aux collectivités territoriales au 1^{er} janvier 2005

Assistants d'éducation : le SNPDEN déplore le fait qu'il n'ait pas été entendu et que règne une extrême confusion. Il n'est pas hostile aux assistants d'éducation, mais déplore les modalités de la mise en

œuvre qui s'est faite dans la précipitation et sans concertation. La loi exige l'accord du CA. Les situations sont parfois très complexes et mettent en difficulté les collègues (lire p. 36).

Un projet de SA/SD relatif à l'organisation de l'EPL hors de la présence des élèves est adopté. Il faut que soient bien distingués permanence administrative, astreinte, gardiennage. Consignes aux collègues : informer des périodes de fermeture, sans envoyer de tableau de service.

COMMISSION VIE SYNDICALE: JEAN MICHEL BORDES

Divers thèmes à aborder au CSN sont proposés dans un document très complet.

Projet de modification du statut en vue des élections aux CSN, CSA et congrès

Compte rendu de la réunion des trésoriers nationaux et académiques du 17 septembre

Stages académiques et nationaux : les stages académiques de niveau I ont été inégalement mis en place selon les académies. A relancer. Les stages de niveaux II seront organisés en janvier.

Laïcité : Pierre Raffestin rappelle que le BN est porteur d'un texte fort voté au CSN. Il rappelle que nous demandons une loi. La commission laïcité se réunira le 12 novembre 2003.

Syndicalisation : Philippe Guittet fait part d'une syndicalisation en avance sur les années précédentes.

QUESTIONS DIVERSES

EREA/LEA : Catherine Dauny fait part du souci de ses collègues à faire face à l'avenir. Le SNPDEN a obtenu une revalorisation dans le cadre du nouveau statut. L'enseignement adapté devra avoir sa place dans le débat sur l'école.

Salon de l'éducation : pour la quatrième fois, le SNPDEN sera présent au salon de l'éducation (du 19 au 23 novembre). Il a été sollicité par Educatec, inséré dans le salon, pour participer à des débats.

VOTE DE L'ORDRE DU JOUR DU CSN

De novembre 2003 : il est adopté à l'unanimité (lire *Direction* n° 112 p 5).

CALENDRIER :

TABLEAU D'AVANCEMENT 2004 :

Les recteurs doivent avoir remonté les propositions académiques aux premiers jours de novembre ; les CAPA siégeront donc d'ici aux vacances de Toussaint ; CAPN le 10 décembre 2003.

MUTATIONS 2004

- saisie : 13 octobre – 13 novembre (verrouillage)
- consultation sur le site du MEN des listes des postes vacants et susceptibles de l'être.

Réflexion sur une mise en place de l'ARTT des personnels de direction

Patrick FALCONNIER - Michel RICHARD

QUELQUES EXEMPLES

1. Le personnel de direction, qui n'a aucune contrainte particulière dans son établissement, prend comme « congés » toutes les petites vacances et 6 semaines l'été. Son « tableau de congés » se présente ainsi

CONGÉS

Toussaint (8 jours), Noël (8), Hiver (10), Printemps (10), Été (31) **Total (67)**

Comme on a droit à 67 jours (45 jours + 22 jours de RTT), il ne peut alimenter son CET.

2. Le personnel de direction décide de travailler à la Toussaint parce que des travaux sont prévus dans son établissement, il travaillera également une semaine aux vacances de printemps et ne prendra que 5 semaines l'été à cause des examens et de la préparation de rentrée. Son « tableau de congés » se présente ainsi

CONGÉS

Toussaint (0 jours), Noël (8), Hiver (10), Printemps (5), Été (25) **Total (48)**

Comme on a droit à 67 jours, il alimentera de 19 jours son CET

3. Le personnel de direction adjoint dans un établissement complexe, travaillera une semaine aux vacances d'hiver, une autre aux vacances de printemps et verra ses vacances d'été amputées des jours de confection de l'emploi du temps (il le préparera sur les semaines de fermeture de l'établissement). Son « tableau de congés » se présente ainsi

CONGÉS

Toussaint (8 jours), Noël (8), Hiver (5), Printemps (6), Été (19) **Total (45)**

Comme on a droit à 67 jours, il alimentera de 22 jours son CET (ce qui est le maximum possible).

Bien entendu il ne s'agit là que d'exemples ! Un tel système permettrait de s'adapter à chacun, et de façon différente chaque année. Il reste à voir comment le CET serait ensuite utilisé : le SNPDEN a des motions sur ce sujet, et le débat syndical reste ouvert. Cette contribution n'a qu'un but : ouvrir la discussion.

Les personnels de direction, excédés par des conditions d'exercice du métier de plus en plus mal vécues, considèrent comme naturel d'obtenir un aménagement et une réduction de leur temps de travail, légitime compensation à des journées de travail bien longues.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Quelles sont les limites de l'exercice ?

- D'une part, il nous faut respecter le cadre réglementaire qui s'applique à tous les agents de l'éducation nationale, en particulier garder en tête les 45 jours de congés (qui s'appliquent à tous, donc à nous !) et les 1 600 heures. On peut avoir davantage de jours de congés à condition de respecter les 1 600 heures.

- D'autre part, nous savons tous, et la dernière enquête le montre, que le temps de travail des personnels de direction dépasse largement en moyenne les 1 800 heures annuelles (évidemment bien davantage dans certains cas), comme beaucoup de cadres d'ailleurs ... considérer que nous avons des semaines de 45 heures en présence des élèves (soit $36 \times 45 = 1620$) et 7 semaines à 35 heures (soit 245 heures), c'est à dire un total de 1 865 H est vraiment un minimum et cela n'a rien de scandaleux.

Lors de l'audience avec M^{me} Moraux en février 2003, a été avancé par Philippe Guittet ce total de 1 800 heures au minimum, ce qui en gros correspond à un dépassement moyen équivalent à plus d'une vingtaine de jours de travail. Or l'alimentation d'un compte épargne temps est plafonné par les textes à 22 jours : c'est bien le minimum auquel nous pouvons tous prétendre. A partir de cette « constante » de 22 jours, il faut essayer de trouver une « variable », c'est à dire un système qui prenne en compte les situations individuelles : par exemple, on peut alimenter davantage son CET une année si on a dû être présent dans son établissement à cause de travaux, ou si l'adjoint a beaucoup travaillé sur l'emploi du temps en août, etc.

Nous avons donc tenté de construire le système suivant soumis à la sagacité générale. Nous avons droit à 45 jours de congés réglementaires plus 22 jours RTT liés à notre métier : à partir de là, nous construisons nos congés.